

Paris, le 9 septembre 2015

**Beaucoup d'attentes et peu de réponses
dans le rapport de Thierry LAJOIE**

Où sont les OIN multi-sites ?

Après avoir reçu le 7 mai dernier le Président de Grand Paris Aménagement, Thierry LAJOIE, l'Association des Maires d'Ile-de-France attendait de nombreuses réponses aux interrogations des élus franciliens concernés par les OIN multi-sites annoncées il y a quelques mois par le Gouvernement.

Malgré 25 propositions, le rapport « Mission de préfiguration de Grand Paris Aménagement » sur l'OIN multi-sites traite quasiment exclusivement de la gouvernance du nouvel aménageur et de sa collaboration avec l'Etat.

Ainsi, il propose la création d'un Contrat d'intérêt National pour l'aménagement et le logement (CINa) entre l'Etat et les collectivités afin d'établir une « démarche contractuelle » entre ces partenaires institutionnels. Toujours dans l'objectif de lutter contre la crise du logement, il suggère un comité stratégique, ou de développement indépendant, composé d'élus et présidé par un élu, dont les missions statutaires restent à préciser. Le danger de la coquille vide se profile donc.

Si l'AMIF salue la volonté affichée par l'aménageur de reconnaître les compétences du Maire en matière d'aménagement et de renforcer son partenariat avec les collectivités, de nombreuses interrogations subsistent, tant sur le choix des sites de l'OIN multi-sites que sur le rôle des élus ou encore sur l'avenir du Contrat de Développement Territorial (CDT).

L'AMIF encourage donc ces premières avancées sur la méthode mais reste vigilante quant à la possibilité pour les Maires d'Ile-de-France d'exercer pleinement leurs compétences en matière d'aménagement du territoire.

Contact presse :

Florian Bachelet
fbachelet@amif.asso.fr - 06 79 86 78 23

Léonard Gallot
leonard@agenceraoul.com - 07 88 02 31 60

